

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 28 septembre 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 22 septembre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - TRANVAUX Patrice – WHITE Cécile - MORIN-DIEGO Isabelle - DELOURME Jean-Pierre (arrivé à 20h29) - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés ayant donné pouvoir : JUGEL Stéven ayant donné pouvoir à Cécile WHITE - MAHIEUX Jérémy ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - GRANDVALLET Chantal ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - Jean-Pierre DELOURME ayant donné pouvoir à Laurence PICARD (arrivé à 20h29).

Secrétaire de séance : Madame Chantal LARGEAU

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents :

15 jusqu'à la délibération 2023/59.

16 à partir de la délibération 2023/60.

Votants : 19

Délibération n°2023/61

Objet : Désignation de référents au sein de l'association Coallia.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Coallia est un groupe associatif fondé en 1962 par Stéphane Hessel qui souhaitait faciliter le retour au pays des travailleurs migrants africains et malgaches, en leur offrant une formation qualifiante. Au fur et à mesure, l'association Coallia a diversifié son action et a élargi son champ d'intervention en s'engageant dans :

l'accueil et l'hébergement social, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard de personnes fragilisées du fait de leur situation sociale ou économique, de leur âge ou encore d'une situation de handicap, notamment :

Des populations immigrées et réfugiées dans un monde toujours traversé par de nombreuses migrations,

Des personnes en difficulté ou exclues,

Des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et/ou seniors.

Coallia se donne également pour mission de sensibiliser et d'alerter les pouvoirs publics, les médias et l'opinion publique sur les problèmes et les besoins spécifiques de ces populations.

Coallia exerce aujourd'hui une **mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales** qui s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

En 2021, l'association avait contacté la Commune de CAMPENEAC afin d'obtenir son soutien dans le cadre de l'appel à projet de la préfecture de Bretagne pour l'ouverture de 250 places CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) en Bretagne dont 48 places dans le Morbihan. Le soutien consistait en l'accueil de personnes en demande d'asile dans des logements appartenant au parc locatif privé sur la Commune de Campénéac.

Par délibération n° 8 du 16 février 2021, Le Conseil municipal avait décidé de soutenir le projet de l'association Coallia pour l'accueil de personnes en demande d'asile dans deux logements appartenant au parc locatif privé. Un référent titulaire et un référent suppléant ont été désignés pour représenter la Commune au sein de l'association :

- Référent titulaire : Mme Isabelle MORIN-DIEGO.
- Référent suppléant : M. Bruno GABARD.

M. GABARD ne souhaite plus être référent suppléant. Mme MORIN-DIEGO souhaite poursuivre sa représentation en qualité de référent titulaire au sein de Coallia.

Mme Chantal LARGEAU se porte candidate pour assurer la suppléance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Présents : 16

Pour : 19

Majorité absolue : 10

Votants : 19

Contre : 0

Suffrages exprimés : 19

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** la candidature de Mme Isabelle MORIN-DIEGO en qualité de Référente titulaire pour l'association Coallia.
- **Valide** la candidature de Mme Chantal LARGEAU en qualité de Référente suppléante pour l'association Coallia.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Madame Chantal LARGEAU.
Secrétaire de séance.

